



**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES AVEC ÉPREUVE**

**D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS**

**SESSION 2026**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise le concours sur titres avec épreuve d'éducateur territorial de jeunes enfants en convention avec les Centres de Gestion de la Manche, du Calvados de l'Orne et de l'Eure.

**NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 45 POSTES**

**DATE DE L'ÉPREUVE ORALE : A PARTIR DU MARDI 10 FÉVRIER 2026 SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME.**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :** Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

Les candidats au concours d'éducateur de jeunes enfants, qui ne possèdent pas le diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants peuvent être autorisés à s'inscrire au concours à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

En vertu du décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié et de l'article L 221-2 du Code du Sport, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau sans remplir la condition de diplôme exigée.

**PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : DU MARDI 2 SEPTEMBRE 2025 AU MERCREDI 8 OCTOBRE 2025**

- Soit par voie postale<sup>1</sup> : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, n° de portable et email du demandeur au siège du CDG76.
- Soit à l'accueil du CDG76<sup>2</sup> durant les horaires d'ouverture (un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition). Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche.
- Soit lors d'une préinscription<sup>3</sup> sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr)

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : AU PLUS TARD LE JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG76 :

- Soit par voie postale<sup>1</sup> au siège du CDG76.
- Soit à l'accueil du CDG76<sup>2</sup>
- Soit par voie dématérialisée<sup>4</sup>. Le candidat pourra déposer son dossier sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr) et devra clôturer son inscription au plus tard le 16/10/2025 avant minuit.

▪ <sup>1</sup>cachet de la poste faisant foi ou preuve de dépôt /<sup>2</sup> aux horaires d'ouverture

▪ <sup>3</sup>date limite de retrait des dossiers (minuit) <sup>4</sup>date limite de dépôt des dossiers (minuit)

**ATTENTION :** Les candidats devront transmettre leur dossier de préinscription dûment complété ; signé et accompagné des pièces justificatives demandées exclusivement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. Tout courrier insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, problème technique ...) entraînera un refus d'admission à concourir. Il appartient au candidat de s'assurer de la bonne réception de son dossier d'inscription en consultant son accès sécurisé avant la date limite de dépôt des dossiers.

L'inscription sur liste d'aptitude, après réussite au concours, ne vaut pas recrutement.

En cas de succès, il est nécessaire de justifier de l'aptitude physique à occuper l'emploi considéré